

N°1273

du 11
OCTOBRE
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Pour relever les défis des changements climatiques

**Un nouveau projet en gestation
dans la zone du littoral**

P.6 Projet d'aménagement des terres
agricoles de la plaine de l'Oti

**Le personnel complémentaire
se met en place pour
l'exécution effective du projet**

P.6 Dans le cadre de l'agropole de Kara / Sur fonds de la BAD

**Le projet-pilote attend 4 mini
adductions d'eau potable**

P.3 **Mise en œuvre de la décentralisation**

Le District Autonome du Grand Lomé, pour exécuter des actions propres à la capitale

* *Attributions et fonctionnement du district autonome du Grand Lomé, DAGL*



Payadowa BoukpeSSI, Ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

P.3 A l'issue d'une nouvelle formation qui s'étend jusqu'au 15 octobre

**Les députés prêts à bien lire et analyser
le projet de budget, gestion 2020**

P.4 Pour réveiller la commission mixte entre les deux pays

**Le Togo et le Burkina signent
14 accords de coopération**

P.4 A Pagouda, Kara, Lomé, Agou-Gare, Kpélé-Govié,
Tabligbo et Kpalimé

**Les agréments sont retirés
à 7 microfinances**

P.3 Edification d'infrastructures de paix à vocation
durable

**De la reconnaissance aux
Comités locaux de paix**

Prix

Olga Tokarczuk et Peter Handke, lauréats des prix Nobel de littérature 2018 et 2019

Reporté d'un an après le scandale sexuel ayant émaillé la vie de l'académie suédoise, le Prix Nobel 2018 a été attribué finalement cette année, suivi du coup de celui de 2019.

Le secrétaire permanent de l'Académie suédoise a donné lecture hier jeudi du communiqué portant attribution des deux prix 2018 et 2019. Ainsi le Nobel 2018 va à la Polonaise Olga Tokarczuk et le 2019 à l'écrivain autrichien Peter Handke.

Agée de 57 ans, Olga Tokarczuk est récompensée pour "une imagination narrative, qui, avec une passion encyclopédique, représente le franchissement des frontières comme une forme de vie". On lui doit notamment Les Livres de Jakob, fresque de plus de mille pages qui

Cependant une sourde polémique est née avec l'attribution du Prix à Peter Handke, proche de l'ex-président serbe, Slobodan Milosevic, considéré comme un génocidaire. Ce dernier, à l'origine de la guerre dans les Balkans, qui a conduit à l'agonie de l'ancienne Yougoslavie, est mort pendant son jugement à la Cour pénale internationale pour l'ex-Yougoslavie. Il est surtout cité dans le cadre du massacre de Srebrenica, reconnu comme crime contre l'humanité.

L'écrivain autrichien a, il est vrai, défendu la politique serbe et son ami



retrace l'itinéraire du "messie" Jakob Frank et de sa secte dans l'Europe des Lumières, parue en 2018, qui a été un best-seller en Pologne. Son roman de 2014, Les Livres de Jakob (Noir sur blanc, 2018), retraçant le parcours de dissidents juifs au XVIIIe siècle, s'est vendu à près de 80 000 exemplaires dans son pays et lui a valu d'obtenir, pour la deuxième fois, le prix Nike, en 2015. En 2010, elle con-

Milosevic jusqu'au bout. On aime certes, le scénariste des années 1980, notamment pour ses collaborations avec Wenders, mais moins l'écrivain ami des criminels serbes, notamment en signant Un voyage hivernal vers le Danube, que l'écrivain allemand Peter Schneider jugeait comme une "imbécillité historique". Ou en montant une pièce dont les héros serbes (les autres n'étaient pas montrés ou tournés en ridicule)



fessait au Monde : "C'est dur d'être polonais, ça sent la poisse, le mauvais karma ! A cause d'Auschwitz, bien sûr. Mais pas seulement. C'est une histoire longue, douloureuse, un combat continu contre ses complexes d'infériorité. Et parfois de supériorité."

Et le Nobel Peter Handke crée la polémique

Quant à Peter Handke, il est lauréat pour l'ensemble de ses œuvres, romans et pièces de théâtre, à dépeindre l'angoisse et l'incommunicabilité dans la société contemporaine. Sa plume avant-gardiste est influencée par Franz Kafka, Samuel Beckett et William Faulkner. On lui doit aussi les scénarios de plusieurs films de Wim Wenders, dont Les Ailes du désir (1987).

Les deux lauréats emporteront chacun 8 millions de couronnes suédoises (soit 876 560 euros environ). La remise des prix aura lieu le 10 décembre, jour de l'anniversaire de la mort du père de la dynamite.

Les éditions Lapin, spécialisées dans la bande dessinée, font part d'une suppression totale de leur compte Kindle par Amazon, leur interdisant ainsi la vente de tous les ouvrages sur la plateforme, pour non-respect des "Règles relatives au contenu". Les deux tomes de la bande dessinée de Cy, Le Vrai sexe de la vraie vie, seraient en cause, proposant des éléments jugés "pornographiques" par Amazon.

Un premier message, émanant

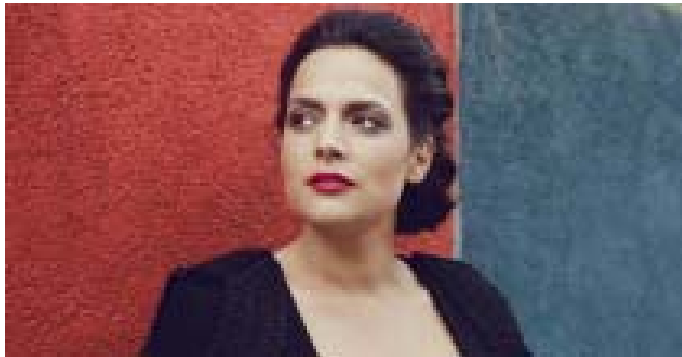
Agenda/IFT

Anna Chedid, la nouvelle Mireille Mathieu, ce 26 octobre

Oui oui, un artiste peut en cacher une autre. Difficile de faire son trou quand on est issu d'une famille aussi talentueuse que les Chedid. Dans l'ombre du grand Mathieu Chedid (ou M), grandit passionnément sa soeur cadette, Anna, alias Nach. Elle

fet tout pour elle : une voix puissante, un timbre reconnaissable entre mille et des compositions pop-rock originales...

En tournée en Afrique, et pour la première fois au Togo, elle vient nous présenter son riche répertoire



tire sa force d'inspirations diverses : les Rita Mitsouko, Nina Simone, Radiohead... Auteur-compositeur et interprète, Anna Chedid a déjà été nommée aux Victoires de la Musique en 2016, pour l'album collectif avec son père et ses frères. Aujourd'hui, elle monte seule, crescendo dans les charts. Elle a en ef-

empreint de chant lyrique, de jazz et de pop, accompagné de son piano. Un grand moment de chanson française à vivre absolument...

26 OCT. / 20H00 | SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE : 2.000 FCFA 3.000 FCFA | PRÉVENTE 1.500 FCFA - LOMÉ

Art contemporain

11,1 millions d'euros pour un tableau de Banksy, un record

En plein débat sur le Brexit, une toile du street artiste Banksy représentant le Parlement britannique peuplé de singes a été adjugée 9,9 millions de livres (11,1 millions d'euros) le 3 octobre à Londres. Un record pour cet artiste.

lectionneurs" ont fait s'envoler le prix, a indiqué Sotheby's. L'identité de l'acquéreur n'a pas été divulguée.

Cette peinture dystopienne met en scène des chimpanzés assis sur les banquettes vertes de la Chambre des Communes, en lieu et place des dé-



Le précédent record pour une œuvre de Banksy, dont la véritable identité reste un mystère, était de 1,87 million de dollars (1,7 million d'euros), en 2008 à New York.

La toile, de 2,50 m par 4,2 m sans son cadre, était estimée entre 1,5 et deux millions de livres sterling (entre 1,7 et 2,25 millions d'euros). Elle a été adjugée après treize minutes "d'enchères disputées" où "dix col-

putés britanniques.

Auparavant baptisé "Question Time" ("La Séance des questions"), en référence à la séance hebdomadaire des questions au Premier ministre, le tableau a été retravaillé par l'artiste, qui a notamment changé le sens de la banane de l'un des chimpanzés. Le tableau a été rebaptisé par dérision "Devolved Parliament" ("Parlement dévolu").

Littérature

Amazon censure Le Vrai sexe de la vraie vie de Cy

cette fois d'Amazon.de, mais écrit en français, reçu le 21 septembre 2019, avait intimé la maison de faire le tri dans ses publications, pointant Le Vrai sexe de la vraie vie, mais aussi d'autres contenus non précisés... Les éditions Lapin avaient refusé de s'exécuter, ce qui aurait provoqué la suppression du compte ce 6 octobre.

"Aucune explication, aucune nouvelle d'Amazon", nous résumement les éditions Lapin, contactées

par téléphone. Et, dans le message d'Amazon, un simple lien vers une page, elle aussi en anglais, affichant les règles relatives au contenu. "En tant que libraire, nous proposons à nos clients une variété de points de vue, ce qui inclut des livres que des consommateurs pourraient trouver discutables. Cela étant dit, nous nous réservons le droit de ne pas vendre certains contenus, comme de la pornographie et d'autres éléments inappropriés", peut-on y lire.

AZIMUTS INFOS

Avec Horizon, Facebook va ouvrir un monde en réalité virtuelle inédit en 2020

Convaincu que la réalité virtuelle est amenée à devenir un mode de communication majeur, Facebook introduit un nouvel univers virtuel dans lequel les participants pourront interagir par le biais d'avatars et aussi créer leurs propres espaces.

Facebook prépare le lancement pour 2020 de Horizon, un espace social virtuel accessible via les casques immersifs Oculus, où les avatars des utilisateurs pourront se rencontrer, jouer et créer leurs propres espaces d'interaction. Le géant californien d'internet présentait mercredi ses dernières nouveautés en matière de réalité virtuelle, une technologie dans laquelle il a investi notamment depuis le rachat d'Oculus en 2014 pour deux milliards de dollars.

Les membres du nouveau réseau social virtuel choisiront les caractéristiques (couleur de peau, cheveux, etc.) de leur avatar, des personnages de dessins animés avec juste le buste, la tête et les bras, qui reproduiront ensuite leurs mouvements et pourront interagir avec les autres avatars, dans un ensemble de "mondes". L'application doit être disponible en version test en début d'année. Les versions précédentes plus basiques, Facebook Spaces, lancée en 2017, et Oculus Rooms seront fermées fin octobre.

Les avatars se déplaceront par des "portails magiques"

"Comme tout le monde pourra créer ses propres espaces et expériences, Horizon aura cette capacité à grandir, à s'étendre et à s'améliorer avec le temps", a expliqué Mark Zuckerberg, le patron de Facebook. Casque vissé sur la tête et télécommandes dans les mains, les utilisateurs se retrouveront depuis leur salon dans des décors de dessins animés et leurs avatars pourront se déplacer d'un lieu virtuel à un autre en passant par des "portails magiques".

La réalité virtuelle consiste encore principalement en un univers de jeux et de divertissements, avec la possibilité de s'immerger dans des films ou des documentaires. Avec Horizon, Facebook ajoute une couche sociale avec des avatars qui nous ressemblent.

Un nouveau monde qui peut évoquer celui de Ready Player One, un roman de science-fiction d'Ernest Cline (adapté au cinéma par Steven Spielberg) où les humains ont délaissé leur monde réel désolant pour vivre essentiellement à travers leurs avatars dans un très vaste monde virtuel. En 2014, Mark Zuckerberg espérait que la réalité virtuelle attirerait un jour un milliard de personnes, un rêve encore lointain. Mais plusieurs études prévoient un décollage dans les années à venir de ces univers ludiques parallèles. D'après le cabinet SuperData, le marché de l'immersion (dominé par la réalité virtuelle mais qui comprend aussi la réalité augmentée) a dégagé 6,6 milliards de dollars dans le monde en 2018, un chiffre qui devrait augmenter de 442 % d'ici 2022. Les experts de ce cabinet estimaient en janvier que Facebook vendrait 1,3 million d'Oculus Quest en 2019, son casque sans fil dévoilé il y a un an.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récapitulé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Edification d'infrastructures de paix à vocation durable De la reconnaissance aux Comités locaux de paix

Faustin W.

Avec les autorités administratives locales des préfectures du Togo, les membres des comités de paix sont en première ligne des appuis au HCRRUN dans les régions du Togo. Ils ont été de tout temps associés aux activités de l'institution, surtout lors de la phase de réparation. Aussi les a-t-on vus très actifs à l'occasion de la tournée d'information et d'échanges avec les populations en Juin 2017 et les cérémonies de purification qui ont suivi sur toute l'étendue du territoire. Leur apport a été aussi marquant dans les deux

quelle végétaient les comités, les associer aux activités du HCRRUN n'étaient que du pain bénis. « *Au début, nous avons été sollicités pour identifier certaines personnes dont les noms prêtaient à confusion. Il y a eu des cas de décès qui n'ont pas été signalés. Nous avons sillonné certains villages pour identifier le domicile de ces personnes décédées en vue de faire bénéficier leurs ayants-droits des indemnités* », a dit Tagbé Fénou Ahossou Gbewa II, président du comité de paix à Atakpamé qui remercie le HCRRUN de les avoir associés à ces activités.

axes essentiels qui relève du mandat du HCRRUN à savoir la mise en œuvre du programme de réparation au profit des victimes dans la droite ligne des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR).

Etant donc des acteurs clés dans la mise en œuvre de ce volet des réparations, les membres des Comités de paix méritent donc d'être outillés afin de mieux accompagner le HCRRUN et les populations bénéficiaires dans la réalisation de ces projets. C'est l'objectif de l'atelier de renforcement de capacités auquel ils ont été conviés et qui a pris fin hier à Lomé. Ainsi aguerris, ils pourront répondre plus efficacement, à l'avenir, aux prochaines étapes des actions du HCRRUN d'autant que l'Institution veut expérimenter les réparations communautaires telles qu'inscrites à la Recommandation 54. Sur ce point, Awa Nana précise : « *Au regard des impératifs liés à l'exécution de ce nouveau volet, il ressort que les activités prévues nécessitent davantage un accompagnement local porté par des acteurs qui vivent au sein des communautés concernées par ces réparations collectives. C'est dire que plus qu'hier, les membres des Comités de paix seront sollicités dans la conception et l'exécution de ces réparations communautaires qui, par essence, sont des projets d'intérêt public* ».



premières phases des indemnités des victimes. La présidente du HCRRUN Awa Nana Daboya rend témoignage en ces termes : « *Durant ce processus dont l'ultime objectif est d'apaiser les cœurs des victimes et de créer les conditions idoines pour le renforcement de la paix et de la cohésion sociales, les membres des Comités de paix ont joué leur partition avec abnégation aux côtés des équipes du HCRRUN auxquelles ils s'étaient harmonieusement intégrés* ».

Mis en place par le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) en 2016, ils sont désormais environ 250 membres essaimés dans toutes les préfectures du Togo. Au HCRRUN, on indique qu'ils sont de véritables ramifications de l'institution auprès des populations. Ils participent à plusieurs activités du HCRRUN notamment lors des opérations de prise en charge psychomédicale et/ou d'indemnisation des victimes. Tantôt sollicités pour la localisation des victimes, soit pour apporter, sous le regard professionnel des huissiers de justice, des témoignages et des éclairages précieux, soit pour l'identification des victimes relevant de leurs lieux de résidence, tantôt encore appelés à aider pour la compilation des informations destinées à la base de données du HCRRUN, les membres des Comités locaux de Paix œuvrent à l'apaisement dans les familles ou les foyers des victimes, au secours des orphelins et autres ayants-droits.

Les membres des comités de paix n'en demandaient pas mieux puisqu'après leur mise en place en 2016 et vu la léthargie dans la

Pour le PNUD, l'installation officielle de ces comités de paix intervenue mardi dernier à Lomé est une volonté de faire de ces comités de paix, un instrument efficace pour une plus grande cohésion sociale dans les communautés d'une part et contribuer à la réussite d'un des

A l'issue d'une nouvelle formation qui s'étend jusqu'au 15 octobre

Les députés prêts à bien lire et analyser le projet de budget, gestion 2020

Late Pater

Beaucoup d'observateurs reprochent à la représentation nationale un examen désinvolte des différentes lois de finances qui leur sont soumises pour adoption. Visiblement, les députés actuels veulent mieux faire. Ils se sont mis en deux groupes pour se faire former sur les innovations de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de juin 2014 et le budget programme. Le premier groupe, du 9 au 10 octobre 2019 ; le second, les



Des députés en formation

14 et 15 octobre. L'atelier est financé par le Projet d'appui à la gouvernance économique (PAGE), soutenu par la Banque mondiale et l'Union européenne. Clairement, il est question de les amener à maîtriser la lecture et

l'analyse du budget de l'Etat. Surtout au moment du basculement vers le budget programme qui met plus l'accent sur la gestion axée sur les résultats, contrairement au budget de moyens qui est appliqué jusqu'ici. La réforme oblige les députés à veiller à la bonne mise en œuvre des différents projets qui y sont inscrits. La loi de finances étant l'outil privilégié pour mobiliser les ressources et assurer les services publics au profit des populations.

La formation va doter les parlementaires de capacités nécessai-

res pour veiller à la soutenabilité budgétaire des priorités du gouvernement et à la transparence dans la répartition des enveloppes budgétaires et des dotations. « *Au cours de ces sessions, les députés apprendront à améliorer leur grille*

Mise en œuvre de la décentralisation

Le District Autonome du Grand Lomé, pour exécuter des actions propres à la capitale

* **Attributions et fonctionnement du district autonome du Grand Lomé, DAGL**

Late Pater

Le gouvernement n'a pas voulu laisser la place à une pagaille qui s'annonce. Surtout que, déjà, tout le monde s'improvise juriste et pionnier de la décentralisation pour faire croire que l'ancien chef de file de l'opposition doit réclamer «son» grand marché de Lomé. Comme si, désormais, par exemple, le maire de la zone où se situe le Port autonome de Lomé pourra aussi réclamer la gestion de ce poumon de l'économie togolaise, même en poids plume compte tenu de sa faible contribution au budget général de l'Etat.

Début octobre, sans attendre de prendre les clés de sa mairie, le maire de la commune de Golfe 4 Amoutivé, Jean-Pierre Fabre, lance son premier pétard. Il écrit au Premier ministre en lui rappelant que « *le site du grand marché de Lomé se situe sur le territoire de la commune de Golfe 4 Amoutivé et la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales précise en son article 82 que la construction et la gestion des marchés et abattoirs locaux relèvent de la compétence propre des maires* ». Est-ce que le caractère local est lié à la situation géographique ou à l'envergure de l'ouvrage, en matière de décentralisation ? Humm !! Monsieur le maire a juré

que « *le gouvernement ne peut plus exercer les compétences dévolues aux communes par la loi* » et « *demande formellement de suspendre le processus d'appel d'offres en cours et de transférer l'intégralité du dossier de la reconstruction du grand marché de Lomé ainsi que tous les autres dossiers relevant des compétences de la commune de Golfe 4 Amoutivé* ». En plus, il exigeait que l'utilisation des fonds mobilisés soit gelée jusqu'à la reprise du processus d'appel d'offres par le conseil municipal de Golfe 4 Amoutivé qui, en temps opportun, demandera la mise à disposition de ces fonds en vue de l'exécution du projet.

Qu'à cela ne tienne, l'Exécutif y va avec précaution pour que les pulsions refoulées ne se transposent pas dans les nouvelles communes. L'opération de salubrité a commencé avec le retrait du pouvoir des maires à autoriser les marches politiques dans leur commune. Ce 9 octobre 2019, en conseil des ministres, le gouvernement a bien clarifié les choses. Le communiqué final est sans équivoque : un projet de loi est adopté et porte attributions et fonctionnement du district autonome du grand Lomé. « *La loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-*

011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018, a créé le District Autonome du Grand Lomé en son article 324-2. Le District Autonome du Grand Lomé est une collectivité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée en vue d'exécuter des actions propres à la capitale dont certains volets d'aménagement, d'entretien et de fonctionnalité vont au-delà des compétences des communes. Le District Autonome du Grand Lomé est l'autorité locale représentant la ville de Lomé dans son ensemble. Les compétences du District Autonome du Grand Lomé couvrent entre autres : l'assainissement de la capitale et de l'ensemble du Grand Lomé ; la protection de l'environnement ; la planification de l'aménagement du territoire du district autonome ; la promotion et la réalisation des actions économiques, sociales et culturelles. L'Etat peut confier au District Autonome du Grand Lomé, la gestion des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial sportif, sanitaire, culturel, etc. telles que les marchés et les hôtels, etc. construits par l'Etat. Les organes de gestion du District Autonome du Grand Lomé sont : le conseil du District Autonome composé pour moitié de conseillers élus par les communes du grand Lomé et pour moitié des personnalités nommées par le Président de la République conformément à la loi portant décentralisation et libertés locales ; le gouverneur ; le bureau du district. Le siège du District Autonome du Grand Lomé est fixé à Lomé au siège de l'ancienne mairie de Lomé. Toutefois, le conseil du District Autonome du Grand Lomé peut décider de se réunir à tout autre endroit du District Autonome du Grand Lomé après délibération et accord du ministre de tutelle. Le District Autonome du Grand Lomé regroupe les préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe et les treize (13) communes de ces deux préfectures ».

Visiblement déçu par ses différents revers électoraux (présidentielle et législative), Monsieur le nouveau maire du Golfe 4 voulait peut-être prendre sa revanche sur le pouvoir en lui tenant tête à travers sa commune. Il devra encore attendre. A coup sûr, lors du scrutin présidentiel de 2020.

Attributions et fonctionnement

La loi N° 2019-006 du 26 Juin 2019 portant modification de la loi du 13 mars 2017 relative à la décentralisation a créé le Grand District Autonome de Lomé

(suite à la page 6)



Table officielle, Mme Tségan Yawa au milieu

d'examen de la loi qui demeure un indicateur en matière de bonne gouvernance», a souligné la formatrice, Mme Amina Bambara-Billa.

La présidente de l'Assemblée nationale, Mme Tségan Yawa, veut croire que ses collègues députés en sortiront prêts. « *Nous percevons aisément la portée du rôle que la représentation nationale doit jouer aux côtés du gouvernement pour l'enracinement de la gouvernance économique et financière. Assurons-nous que les priorités du Plan national de développement 2018-2022 se traduisent dans le projet de budget de l'Etat, gestion 2020* », leur a-t-elle lancé à l'ouverture de l'atelier qui se veut une rencontre d'échanges de bonnes pratiques.

Et d'ajouter : « *le présent atelier nous permettra d'aborder sereinement et efficacement l'étude du projet de loi de finances, gestion 2020* ».

Il faut rappeler que, du 11 au 13 juillet 2019, les députés avaient été formés au Débat d'orientation budgétaire (DOB). Toujours en lien avec le cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). C'est la loi organique du 27 juin 2014 qui institue, en son article 57, le débat d'orientation budgétaire à travers lequel le gouvernement associe le parlement à la procédure d'élaboration du budget de l'Etat.

Pour réveiller la commission mixte entre les deux pays

Le Togo et le Burkina signent 14 accords de coopération

Late Pater

Le Togo et le Burkina Faso, si près, si loin. Pourtant deux pays frontaliers. Jusqu'ici, les relations entre ces deux pays ont été formalisées et actualisées lors de la deuxième session de la grande commission mixte, tenue il y a presque vingt ans. Depuis près de deux décennies, leur relation multisectorielle a beaucoup évolué et, pire, le terrorisme s'y est mêlé, surtout au Burkina Faso avec des prolongements vers le nord du Togo, Ghana et Bénin. Il urge donc de se rasseoir et redéfinir les règles de contact ; d'où les travaux de la troisième session de la commission mixte de coopération Burkina-Togo.

Débutée le 7 octobre 2019 à Lomé, cette troisième session de la commission mixte de coopération s'est achevée le lendemain, par la signature de quatorze (14) accords qui touchent, entre autres, les secteurs de la santé, du sport, des transports, de la coopération transfrontalière, de la gestion des ressources naturelles, de la coopération militaire. Dix-neuf (19) projets d'accords de coopération avaient été soumis à la session ; cinq (5) sont ainsi ajournés à la demande des ministères de tutelle. Pour les projets d'accords de coopération qui nécessitent de nouvelles consultations avant d'être finalisés, leur signature a été reportée à une date ultérieure à la convenance des deux Etats et se fera par la voie

diplomatique ou en d'autres occasions.

Le **premier accord** a pour but de promouvoir et d'intensifier les relations dans tous les domaines d'intérêt commun tant politique, économique, social, culturel que technique entre le Burkina Faso et le Togo. Il permettra de formaliser le cadre juridique de la coopération entre les deux pays.

Le **second accord** est axé sur l'agriculture et a pour objet de définir le cadre de la coopération entre les deux pays dans le domaine agricole et agro-alimentaire. Il permettra un échange d'expertises et d'expériences dans la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles.

Le **troisième accord** concerne la coopération décentralisée et crée un cadre favorable à la promotion de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales des deux pays. Il leur reconnaît la possibilité de conclure entre elles des conventions de coopération dans le respect des compétences qui leur sont reconnues par leurs législations internes respectives.

Le **quatrième accord** concerne la coopération transfrontalière. Il facilitera et promouvra la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et les organismes publics frontaliers togolais et burkinabè dans leurs domaines de compétences. Il fa-

cilitera une intégration des communautés vivant de part et d'autre de la frontière commune aux deux Etats.

Le **cinquième accord** est axé sur le domaine de l'eau et définit les domaines de coopération entre le Burkina Faso et le Togo dans le domaine de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement. Il offre aux populations des milieux rural et urbain une plateforme de concertation et d'actions en vue d'une contribution optimale des usagers au développement des deux pays.

Le **sixième accord** concerne la gestion des ressources naturelles et l'environnement dans les zones frontalières entre les deux pays. Il définit un cadre de coopération entre les deux parties pour la gestion harmonisée et durable des ressources naturelles forestières et fauniques, ainsi que de l'environnement dans leurs zones frontalières. Il permettra la gestion participative des forêts impliquant les populations riveraines.

Le **septième accord** est un mémorandum d'entente en matière d'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour objet d'instaurer une coopération fructueuse entre les deux pays dans les domaines de la formation universitaire, technique et professionnelle. Il permettra la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants au sein des deux Etats.

Le **huitième accord** concerne le domaine de la santé. Il définit

les axes et les modalités de coopération entre le Burkina Faso et le Togo dans le domaine de la santé. Il permettra une action concertée pour la lutte contre les grandes endémies (la maladie à virus Ebola, la fièvre Lassa, le paludisme, etc.).

Le **neuvième accord** concerne la coopération militaire. Il définit les domaines de coopération militaire entre les deux parties et les modalités de leur exécution. Il permettra l'échange d'expériences et d'expertises dans le domaine militaire.

Le **dixième accord** parle de la recherche scientifique et de l'innovation et définit un cadre juridique de coopération entre le Burkina Faso et le Togo dans ces domaines. Il permettra la mobilité des acteurs par l'échange d'enseignants-chercheurs, de conférenciers de haut niveau, de spécialistes entre les deux pays.

Le **onzième accord** concerne le domaine du sport. Il définit le cadre général de coopération entre les deux parties. Il permettra des échanges d'équipes sportives nationales, scolaires et universitaires pour effectuer des stages de préparation en commun et participer aux manifestations sportives organisées dans les deux pays.

Le **douzième accord** est relatif à la validité et à l'échange des permis de conduire nationaux entre les Gouvernements des deux pays. Il définit les conditions dans lesquelles s'effectuent la reconnaissance de la validité et l'échange des permis de con-



Alpha Barry et Tignokpa Demba s'échangent les documents signés

duire nationaux délivrés par le Togo et le Burkina Faso.

Le **treizième accord** concerne les transports et le transit. Il définit les conditions dans lesquelles s'effectueront les transports maritime, fluvial, routier et ferroviaire ainsi que le transit des passagers et des marchandises entre le Burkina Faso et le Togo.

Le **quatorzième accord** est relatif au domaine du travail et de la protection sociale et renforce la coopération entre les deux pays dans ce domaine.

Les deux pays ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements respectifs à renforcer les relations amicales et séculaires qui existent entre le Burkina Faso et le Togo. Et au vu du long temps informel qui a marqué leurs relations, tous les propos circonstanciels ont chanté une nouvelle dynamique dans la coopération bilatérale. « Cette troisième session constitue une étape significative dans l'évolution de nos relations bilatérales prometteuses. Elle va imprimer une nouvelle dynamique à notre coopération si nous

travaillons à la mise en œuvre effective des 14 accords qui viennent d'être signés », a indiqué la ministre togolaise de la Planification, du développement et de la coopération, Mme Tignokpa Ayawovi Demba. Et Alpha Barry, le ministre burkinabè des Affaires étrangères et de la coopération d'insister : « nous devons envisager des cadres de suivi et d'évaluation internes, lesquels nous permettront à tout moment d'identifier des obstacles éventuels qui entravent l'exécution optimale desdites décisions et recommandations issues des travaux de cette troisième session ». Un comité conjoint de suivi de la mise en œuvre des dispositions des accords signés sera mis en place, promet-on déjà.

A noter que le tout premier accord a créé, en 1984, une grande commission mixte de coopération Burkina-Togo pour consolider la fraternité entre les deux peuples et engager un partenariat gagnant-gagnant. La quatrième session aura lieu en 2021 au Burkina Faso.

Pour relever les défis des changements climatiques

Un nouveau projet en gestation dans la zone du littoral

Jean AFOLABI

Comme d'autres pays côtiers, le Togo vit les nombreuses conséquences négatives sur les activités socioéconomiques et environnementales à cause des effets des changements climatiques. Les initiatives de lutte se multiplient. Aujourd'hui, un nouveau projet est en formulation pour mieux gérer la zone côtière togolaise et aider les communautés à sortir de leur pauvreté, fait savoir le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature. Il s'agit du « Projet de renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés de la zone du littoral au Togo, face au changement climatique », qui sera financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 10 millions de dollars. Le futur projet a été lancé le 25 septembre 2019 à Lomé. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sera chargée de son exécution. La région Maritime est la zone du projet.



Le secrétaire général du ministère de l'environnement (au milieu) lors de l'atelier

Pour y arriver, la FAO et le ministère de l'Environnement viennent d'organiser un atelier technique de formulation du projet. Objectif : permettre aux acteurs de la zone d'exécution du projet d'échanger sur les questions essentielles et les arrangements institutionnels de sa mise en œuvre. Au début de ce processus de formulation, une mission de la FAO a séjourné au Togo du 23 au 27 septembre. Sans oublier l'atelier de lancement qui a aussi servi d'espace de recadrage.

Le projet vise à favoriser la résilience des communautés de la zone de projet à travers une approche intégrée de restauration et

de gestion durable des écosystèmes, la promotion des systèmes de production adaptés au changement climatique. Il inclut aussi un volet de renforcement de capacités et de gestion des connaissances. En plus, dans le cadre de la décentralisation naissante au Togo, la coordination du projet travaillera avec les communes pour les aider à intégrer les questions de changement climatique dans leurs exercices de planification et de budgétisation des activités. Car il est question de veiller à ce que les populations, essentiellement agricoles, puissent améliorer les activités agricoles, de pêche, de maraîchage et autres services.

A Pagouda, Kara, Lomé, Agou-Gare, Kpélé-Govié, Tabligbo et Kpalimé Les agréments sont retirés à 7 microfinances

Les institutions de microfinance (nom commun donné aux systèmes financiers décentralisés, SFD) concernées sont : Mutuelle Assistance et Appui pour le Combat contre la Misère (Mutuelle ACM) à Pagouda ; Fonds Social de Solidarité (F2S) à Kara ; Union des Caisses d'Épargne et de Crédit du Togo (UCECTO) à Lomé ; Caisse d'Épargne et de Crédit Fraternité (CEC Fraternité) à Agou-Gare ; Caisse d'Épargne et de Crédit Patience (CEC Patience) à Kpélé-Govié ; Caisse d'Épargne et de Crédit Alodo (CEC Alodo) à Tabligbo ; et Caisse d'Épargne et de Crédit Mawuli (CEC Mawuli) à Kpalimé. Leurs agréments ont été retirés entre le 14 mai et le 11 juin 2019. Au total, 1 réseau ainsi que 4 de ses caisses de base, et 2 structures unitaires.

Selon la ministre de la Planification du développement et de la coopération, Demba Tignokpa, à l'occasion de la 3^{ème} session du Conseil national de crédit (CNC) tenue

le 3 octobre 2019 à Lomé, c'est la suite des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance pour en assurer la viabilité et lui permettre de jouer pleinement son rôle d'outil de financements alternatifs.

Comme en 2017, l'absence d'une perspective de viabilité est brandie vis-à-vis de ces structures défaillantes. Il y a deux ans, douze (12) microfinances étaient touchées par le retrait d'agrément : COOP ICEC à Kpalimé, Mutuelle la FOI à Tové-Dzigbé, EPEDE-Solidarité à Kpalimé, MECAP-Togo à Dapaong, Mutuelle Dodzi à Kévé, Mutuelle Adzedzi à Kpalimé, Mutuelle d'épargne et de crédit Makafui à Tabligbo, Caisse villageoise d'épargne et de crédit à Vogan, Mutuelle rurale d'épargne et de crédit (MUREC) à Badou, Caisse mutuelle d'épargne et de crédit Agoma Dama Ninou à Dapaong, Mutuelle d'épargne et de crédit Epargne Sans Frontière et Mutuelle « Temkou » d'épargne et

de crédit à Sokodé.

Service du ministère de l'économie et des finances, la Cellule d'appui et de suivi des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (CAS-IMEC) a pour mission d'exercer la tutelle du ministère de l'Economie et des finances sur les systèmes financiers décentralisés ; de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ; de coordonner et harmoniser les actions des acteurs du secteur de la microfinance ; de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation ; d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques du secteur ; d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le ministre en charge des finances des infractions à la réglementation du secteur.

LIGUE DES CHAMPIONS TOTAL DE LA CAF

La composition des groupes dévoilée

Après le tirage au sort tenu mercredi au Caire, le rideau s'est levé sur la composition des groupes de la Ligue des champions Total de la CAF 2019/2020 avec des combinaisons intéressantes qui donnent le ton à la prochaine phase de la compétition.

Hervé A.

Pour défendre son titre, l'Espérance de Tunis débutera sa campagne après avoir été tirée au sort dans le groupe D aux côtés de Raja Club Athletic (Maroc), JS Kabylie (Algérie) et AS Vita (RD Congo).

Détenteur du record de huit victoires en Ligue des Champions de la CAF, le club égyptien Al Ahly devra faire face à Etoile du Sahel (Tunisie), FC Platinum (Zimbabwe) et Al Hilal (Soudan) dans le Groupe B.

Les Corbeaux, surnom des quintuples vainqueurs de la compétition connus sous le blason du TP Mazembe de la République démocratique du Congo, sont tête de série du groupe B et vont se mesurer à Primeiro de Agosto (Angola), Zesco United (Zambie) et Zamalek (Egypte)/Génération Foot (Sénégal).

Le malheureux finaliste de la saison dernière, le Wydad Athletic Club du Maroc, a été tiré au sort dans le



groupe C avec USMA (Algérie), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) et Petro Atletico (Angola).

La composition des groupes est la suivante.

Groupe A - Primeiro de Agosto

(Angola), TP Mazembe (RD Congo), Zesco United (Zambie), Zamalek (Egypte)/Génération Foot (Sénégal),

Groupe B - Etoile du Sahel (Tunisie), FC Platinum (Zimbabwe), Al Hilal (Soudan), Al Ahly (Egypte)

Groupe C - USMA (Algérie), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), Petro Atletico (Angola), Wydad Athletic Club (Maroc)

Groupe D - Raja Club Athletic (Maroc), JS Kabylie (Algérie), AS Vita (RD Congo), Esperance (Tunisie).

BASKETBALL - PRÉ-QUALIFICATION OLYMPIQUE

Le Mozambique accueillera le tournoi

La FIBA a confirmé les cinq pays hôtes du tournoi de préqualification olympique féminin 2019, qui aura lieu en novembre dans trois régions : l'Afrique, les Amériques et l'Asie-Océanie.

Le Mozambique accueillera le tournoi de préqualification olympique féminin FIBA 2019 pour l'Afrique, tandis que la Malaisie et la Nouvelle-Zélande organiseront chacune un tournoi pour l'Asie-Océanie. L'Argentine et le Canada seront les pays hôtes des tournois de préqualification olympiques féminins FIBA 2019 pour les Amériques, annoncés lors du récent AmeriCup 2019 de la FIBA.

Vingt-deux équipes nationales participeront aux prochains tournois de pré-qualification féminine FIBA afin de se qualifier pour l'un des quatre

tournois mondiaux de qualification olympique 2020, qui se dérouleront en février 2020.

Pour l'Afrique, six équipes dont le Nigéria (double champion d'Afrique en titre), le Sénégal, le Mali et le Mozambique s'affronteront pour obtenir deux places qualificatives pour le TQO féminin de la FIBA qui aura lieu en février 2020. Pour les régions Amériques et Asie-Océanie, huit équipes se disputeront quatre places qualificatives, par région.

Les équipes qui termineront dans les deux premières places en Afrique passeront ensuite au tournoi de qualification olympique féminin (TQO) qui regroupera 16 nations, où les équipes seront divisées en quatre tournois (groupes) en février 2020. Les deux équipes africaines seront logées dans un même groupe aux



côtés de deux autres équipes venant d'Europe, des Amériques ou d'Asie-Océanie lors du TQO, ce qui permet d'avoir obligatoirement au moins une équipe africaine aux Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Parce que les trois meilleures équipes de chacun des quatre groupes

se qualifieront pour les Jeux olympiques de 2020 à Tokyo. Les préqualifications pour les Jeux de Tokyo font partie du nouveau système de qualification de la FIBA, qui modifie également le mode de qualification pour la prochaine Coupe du Monde FIBA de Basketball Féminin.

Le Togo battu par le Cap Vert 1-2

Le stade Parmesan Fos-sur-Mer dans la banlieue de Marseille proche de la Méditerranée a été jeudi 10 octobre, le théâtre d'un match international amical entre requins bleus du Cap-Vert et éperviers du Togo. A l'arrivée, les insulaires du Cap-Vert ont battu le Togo sur le score de 2 buts à 1.

Et pourtant ce sont les protégés de Claude Le Roy qui sont les premiers à trouvé le chemin des filets dans ce duel ouest africain délocalisé dans le cadre de la fenêtre FIFA. C'est Bebou Ihlal, le joueur d'Hoffenheim qui a donné l'avantage aux Eperviers du Togo à la 20 minute de jeu. C'était d'ailleurs son premier but en sélection.

En deuxième partie, le capitaine Ryan Mendes et ses partenaires ont renversé la vapeur en marquant deux buts. Le premier, sur une réalisation de l'attaquant du FC Porto (Liga portugaise) et tandis que le second sera marqué par Vagner Gonçalves.

C'est d'ailleurs sur ce score de 2 buts 1 score en faveur du Cap-Vert que l'arbitre français Karim Abed mettra fin à la rencontre.

Le sélectionneur du Togo Claude Le Roy et ses poulains auront l'occasion de se rattraper face à la Guinée équatoriale, le 134 octobre dans un second match international amical avant de recevoir, le 14 novembre à Lomé, les Comores pour le compte la première journée des éliminatoires de la CAN 2021.

Une nouvelle médaille pour Thomas Bach

Belle reconnaissance pour Thomas Bach. Le président du CIO s'est vu décerner la Grand-Croix de l'Ordre du Phénix, la plus haute distinction de la République de Grèce. Il l'a reçue des mains du chef de l'Etat, Prokopis Pavlopoulos, à l'occasion d'une cérémonie organisée mercredi 9 octobre au palais présidentiel à Athènes.

Prokopis Pavlopoulos a notamment salué la "contribution exemplaire du président du CIO aux valeurs et principes de l'esprit et de l'idéal olympiques". En retour, Thomas Bach a rappelé que le fondateur du CIO, Pierre de Coubertin, avait reçu en son temps la même distinction. Avant de suggérer : "La Grèce a offert à l'humanité deux de ses plus précieux cadeaux. La démocratie est née ici à Athènes il y a plus de 2 500 ans. Les Jeux Olympiques ont quant à eux vu le jour à Olympie il y a 3 000 ans. Aujourd'hui, la démocratie et les Jeux Olympiques, ces deux legs des Grecs à l'humanité, continuent d'exister fort heureusement dans notre société moderne."

La première victime de l'affaire Salazar

La Fédération britannique d'athlétisme (UK Athletics) a annoncé le départ de son Directeur technique national, Neil Black. Il a présenté sa démission. Son départ sera effectif à la fin du mois d'octobre, après le marathon de Chicago.

Sous son autorité, la fédération avait confié en 2013 un poste de consultant pour son programme d'endurance à Alberto Salazar, suspendu pour 4 ans depuis la semaine passée par l'Agence américaine antidopage. Au lendemain des Mondiaux de Doha, où la Grande-Bretagne a remporté seulement 5 médailles, son pire bilan depuis 2005, Neil Black a déclaré que "rien n'a changé concernant ma confiance en Mo Farah".

Le désormais futur ex DTN britannique avait poursuivi : "Il est important de répéter que la Fédération britannique d'athlétisme et les équipes médicales et d'encadrement ont toujours été celles qui géraient et dirigeaient les soins de Mo Farah, donc nous n'avons aucune crainte."

Malik Bentalha interdit de stade

Invité de Team Duga sur l'antenne de RMC, jeudi, l'humoriste Malik Bentalha a réagi à l'interdiction de stade qui lui a été infligée pour une durée de six mois par le tribunal correctionnel de Paris. Il avait été reconnu coupable d'avoir fait usage d'un fumigène allumé au Parc des Princes, le 18 septembre dernier durant la victoire convaincante du Paris Saint-Germain contre le Real Madrid (3-0) comptant pour la première journée de la Ligue des champions.

"Je me suis lâché", a confirmé le comédien de 30 ans, qui explique avoir enfreint la législation sur l'utilisation des fumigènes dans les stades après le troisième but qui avait été inscrit en toute fin de rencontre par Thomas Meunier. "J'avais une cagoule", a pourtant ajouté Malik Bentalha, malgré tout identifié par les enquêteurs sur les bandes de la vidéosurveillance de l'enceinte parisienne.

Également condamné à payer une amende, dans le cadre d'une comparution en reconnaissance préalable de culpabilité, Malik Bentalha a par ailleurs exprimé une certaine amertume vis-à-vis de la sévérité de la sanction. "J'aimerais qu'ils mettent autant de sévérité à condamner les gens qui font des cris de singe ou qui jettent des bananes dans les stades", a-t-il déploré.

DOPAGE

Pour Youri Ganous, la Russie a encore triché

A en croire Youri Ganous, le patron de l'Agence russe antidopage (RUSADA), les données issues du laboratoire de Moscou, extraites en début d'année non sans mal par une équipe d'experts de l'AMA, auraient été intentionnellement manipulées. Il en a fait l'aveu dans le cadre d'une interview au magazine allemand Der Spiegel.

"Les modifications apportées aux données sont tellement importantes et significatives qu'il ne peut s'agir d'un accident, a suggéré Youri Ganous. Les données ont été modifiées ou antédattées d'une façon ou d'une autre. Quelqu'un a essayé de cacher l'information de façon très importante. Il est également possible que les noms des athlètes aient été affectés." La manipulation concernerait des données



nées par milliers.

Visiblement peu sensible aux conséquences de ses déclarations, Youri Ganous explique que les changements apportés ne se rapportent pas seulement aux données des contrôles effectués en 2015."

Les plus récents remontent au mois de décembre 2018, voire au mois de janvier 2019. "Une information qui éclaire d'un jour nouveau les difficultés rencontrées par l'équipe d'experts de l'AMA pour avoir accès au laboratoire antidopage de Moscou et à ses millions de données.

Le directeur général de la RUSADA se projette déjà vers l'avenir. Il l'imagine sombre. "Les sanctions pourraient être très sévères, car ce ne sera pas la première fois que la Russie enfreint les lois, avance-t-il. La participation aux Jeux de Tokyo 2020 et de Pékin 2022 est dans la balance."

Par un étrange hasard, l'interview donnée par Youri Ganous au Spiegel est publiée le jour même où le ministre russe des Sports, l'ex escrimeur Pavel Kolobkov, a annoncé fièrement que son pays avait répondu pleinement à toutes les questions posées par l'AMA concernant des "incohérences" constatées dans les données du laboratoire antidopage de Moscou.

Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti Le personnel complémentaire se met en place pour l'exécution effective du projet

Jean AFOLABI

Le Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti), exécuté dans la zone 4 (Faré, Sadori et Koukumbo) et dans la zone 5 (Naki et Koulifékou), vise la contribution à l'autosuffisance alimentaire du pays et la lutte contre la pauvreté. Il permettra, à terme, une augmentation de la production et de la productivité de la culture du riz, des cultures maraîchères et de certains arbres fruitiers. Il contribuera également à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration de l'environnement général de la zone du projet. Ceci, explique le ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique, se concrétisera à travers : (i) l'aménagement hydro-agricole de 1.132 hectares de terres agricoles irriguées ; (ii) le développement en pluvial d'environ 2.000 hectares ; (iii) le désenclavement de la zone du projet ; (iv) le développement de la pisciculture ; (v) la construction d'infrastructures scolaires, de santé et de commercialisation ; (vi) l'alimentation en eau potable ; (vii) la mise à disposition des agriculteurs des intrants agricoles ; (viii) l'acquisition de matériel agricole ; (ix) la vulgarisation-sensibilisation au profit des bénéficiaires ; et (x) la formation des cadres et des associations des usagers sur la gestion des installations et équipements de production, d'irrigation et d'eau potable.

En vue de l'exécution effective du projet, le ministère de l'Agriculture s'apprête à procéder au recrutement du personnel complémentaire, reparti en personnel cadre et d'appui. Le recrutement est ouvert aux nationaux, fonctionnaires ou non et se déroulera en deux (2) phase : une première pour l'évaluation et une



Koutera BATAKA, Ministre de l'Agriculture, de la production animale

deuxième phase d'interview à l'intention des trois (3) premiers de la phase 1.

Un premier dossier sera bouclé le 28 octobre prochain pour la première phase du recrutement. Au terme des deux phases, il s'agira d'engager : **un ingénieur en génie rural**, pour planifier, mettre en œuvre et suivre l'exécution des travaux d'aménagement hydraulique et d'infrastructures et assurer la relève de la gestion des ouvrages hydrauliques à l'après-projet par le Comité de gestion du périmètre (CGP) ; **un ingénieur agronome**, pour la programmation et la coordination avec les services techniques concernés (ICAT, ITRA...) par les volets liés à l'intensification et la diversification de la production végétale, notamment (i) l'intensification durable des systèmes de production agricoles ; (ii) la diversification des productions agricoles, (iii) l'amélioration de l'environnement économique des filières, et (iv) l'amélioration de l'accès au financement rural ; **un responsable de l'administration et des finances**, afin d'assurer, en collaboration avec les cellules, la bonne gestion adminis-

trative, financière et comptable du projet, avec pour mission principale de veiller à la bonne exécution du budget du projet conformément aux procédures nationales et des bailleurs ; **un comptable**, pour s'occuper de toutes les activités de la comptabilité du projet ; et **un personnel d'appui**.

Le personnel d'appui est composé de : quatre (4) chauffeurs, un (1) agent de liaison, deux (2) gardiens et un (1) agent d'entretien. L'Unité de gestion du projet (UGP) est basée à Mango, à 550 km de Lomé, pour la durée du projet prévue pour s'achever en août 2022.

Le «PATA-OTI» est un projet destiné aux préfectures de la région des Savanes (Kpendjal, Naki-Est, Oti, Oti-sud, Tandjouaré) et une préfecture de la région de la Kara (Dankpen). Il est subdivisé en six zones pouvant être financées indépendamment et permettant d'aller vers la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Ce projet bénéficie de l'appui financier de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA),...

Besoins de liquidités, d'une semaine à l'autre

319 milliards adjudugés par les banques du Togo le mardi 8 octobre

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 8 octobre 2019, à l'injection de 3.690.000 milliards dans les banques et établissements de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Les établissements du Togo s'adjugent 319,592 milliards. L'opération arrive à échéance le lundi 14 octobre prochain. Le taux marginal et le taux moyen pondéré ressortent à 2,6000% et 2,9122% respective-

ment.

En tout, quatre-vingt-neuf (89) établissements des huit (8) places de l'Union ont participé à cette opération. La Côte d'Ivoire, le Mali et le Bénin s'adjugent 1.244,118 milliards, 545,000 milliards et 374,900 milliards respectivement. Le Burkina Faso et le Sénégal s'en sont sortis avec 470,266 milliards et 430,300 milliards. Le Niger fait 266,037 milliards. Et la Guinée-Bissau, 39,787 milliards.

D'après la Banque centrale, le volume moyen hebdomadaire des

opérations, toutes maturités confondues, s'est inscrit en baisse de 7,0% pour s'établir à 382,6 milliards en août 2019. Le taux moyen pondéré de ces opérations est ressorti à 4,43%, contre 4,47% le mois précédent. Au titre du compartiment à une semaine, le volume moyen des opérations s'est fixé à 263,3 milliards en août 2019, après 300,7 milliards un mois plus tôt. Le taux d'intérêt moyen sur ce guichet s'est établi à 4,32% au cours de la période sous revue, contre 4,31% le mois précédent.

Mise en œuvre de la décentralisation

Le District Autonome du Grand Lomé, pour exécuter des actions propres à la capitale

(suite de la page 3)

(DAGL) qui est une collectivité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière en vue d'exécuter des actions propres à la capitale dont certaines voies d'aménagement, d'entretien et autres vont au-delà des compétences des communes. Aux lendemains des élections locales du 30 juin et du 15 Août, le gouvernement vient préciser ses attributions et les modalités de son fonctionnement dans un projet de loi adopté en conseil des ministres ce mercredi 09 octobre.

Dans les dispositions générales de ce projet de loi, il est indiqué que le district autonome du grand Lomé est l'unique autorité morale représentant la ville de Lomé dans son ensemble (Art 1er). Il regroupe les 13 communes et les deux préfectures du grand Lomé (art.2).

Au niveau des compétences, le projet de loi mentionne que dans le respect de l'intégrité territoriale et en harmonie avec les orientations nationales, le District autonome du grand Lomé a pour compétence, la protection de l'environnement ; la planification et l'aménagement du territoire du district autonome du grand Lomé ; la lutte contre les effets néfastes de l'urbanisation ; la promotion et la réalisation des actions de développement économique, social et culturel ; **l'exploitation directe ou à travers des concessions des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial, sanitaire, sportif et culturel, notamment les marchés, les hôtels, les ports, les aéroports, les stades, etc ;** la gestion et la tutelle des infrastructures réalisées par l'Etat et intéressant plusieurs communes à la fois ; la construction, la réhabilitation, l'équipement, la gestion et l'entretien des collèges d'enseignement général, des lycées publics d'enseignement général et techniques ; la protection et la promotion des traditions et coutumes.

Il est précisé que **la gestion de l'occupation des rues pour les manifestations pacifiques, politiques dans le Grand Lomé est de la compétence exclusive du gouverneur du district, conformément à la loi du 12 Août 2019 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques (art.4).**

Pour l'exercice de ses compétences, le district autonome de Lomé dispose des organes suivants : **le conseil du District autonome** ; il est l'organe délibérant du DAGL et son siège est celui de l'ancienne mairie de Lomé (art.9). Il est composé de 53 membres dont le gouverneur, 26 élus locaux à raison de deux par communes, 26 personnalités nommées par le Président de la République pour une durée de 6 ans. Les autres organes sont **le gouverneur du District Autonome et le bureau du conseil du district autonome** (Art. 8). Les articles 11 et suivants régissent les problèmes d'incompatibilité des conseillers du DAGL et de vacance de siège du conseil.

Le conseil du District se réunit une fois par trimestre en session ordinaire sur convocation du gouverneur du District (art. 18). La durée d'une session est de 15 jours au maximum. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du gouverneur ou la demande d'un tiers de ses membres ou de l'autorité de tutelle.

En cas de dissolution d'un conseil municipal ou de démission de plus de la moitié de ses membres constatées par l'autorité de tutelle, les membres de ce conseil municipal siégeant au conseil du District Autonome sont démis de plein droit (art. 27). En cas de dissension grave au sein du conseil du District Autonome mettant en péril le fonctionnement normal et la gestion du District Autonome, l'autorité de tutelle en rend compte par une communication en conseil des ministres. Il est pourvu au

remplacement des membres du conseil du District dans les mêmes conditions que celle de leur désignation (art. 29).

En ce qui concerne la composition du bureau du District Autonome (art.36 et suivants), le gouverneur est nommé par décret du Président de la République. Son mandat se confond avec celui du conseil. Il a rang de ministre et a préséance sur les préfets. Les autres membres du bureau, notamment les vices gouverneurs (3) et les secrétaires (2) sont nommés pour une période de 2 ans. Leur mandat est renouvelable.

Sans que leur liste soit limitative, les fautes commises par le gouverneur du DAGL ou tout autre membre du bureau ou du conseil entraînent soit leur suspension (par le ministre de tutelle), soit leur révocation (par le président de la République). Le bureau du DAGL est chargé, entre autres, du suivi du recouvrement des recettes du District Autonome.

Quid des relations entre les communes du DAGL et la tutelle du DAGL ? L'article 133 et suivant du projet de loi stipulent que les attributions des conseils municipaux des communes du DAGL sont celles fixées par la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales à l'exclusion des attributions du District Autonome expressément réservées par la présente loi au conseil du District Autonome. **Les délibérations et règlements des conseils municipaux ne peuvent être contraires aux délibérations et règlements du conseil du District Autonome.** La tutelle du District Autonome est assurée par le ministre chargé de l'administration territoriale et des collectivités locales. L'autorité de tutelle procède, au moins une fois par semestre, à l'inspection du District qui fera l'objet d'un rapport qui sera présenté en conseil des ministres.

Au gouvernement on soutient que ce type de collectivité a fait ses preuves dans plusieurs pays de la sous-région.

Dans le cadre de l'agropole de Kara / Sur fonds de la BAD

Le projet-pilote attend 4 mini adductions d'eau potable

Les autorités publiques ont obtenu auprès de la Banque africaine de développement (BAD), notamment le Fonds spécial du Nigéria (FSN), des fonds en vue de mettre en œuvre le Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-TOGO) et entend utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux de réalisation de quatre (04) mini adductions d'eau potable (AEP) dans le cadre du projet pilote de l'agropole de la Kara.**

La réalisation des ouvrages est répartie en quatre (4) distincts. Il s'agit de : (1) travaux de réalisation de la mini AEP de Léon, y compris la réalisation de forage à gros débit ; (2) travaux de réalisation de la mini AEP de Kadjala, y compris la réalisation de forage à gros débit ; (3) travaux de réalisation de la mini AEP de Agbassa, y compris la réalisation de forage à gros débit ; et (4) tra-

voux de réalisation de la mini AEP de Agoundé, y compris la réalisation de forage à gros débit. Le délai d'exécution est de six (06) mois, pour des dossiers de soumission attendus le 22 novembre prochain au plus tard.

L'installation de l'Agropole de Kara, phase pilote du projet de transformation agroalimentaire du Togo, est en cours. Dans un entretien exclusif accordé courant mai 2019 à la rédaction de *Togo First*, portail officiel, Essowè Batana, président du conseil d'administration et directeur général par intérim de l'Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo (APRODAT), avait révélé que dans le cadre de ce projet, le Togo a mobilisé 38 milliards FCFA auprès de ses principaux partenaires. Notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la fondation Saemaul de la Corée du Sud.

Cette enveloppe représentant un peu plus de la moitié des 65 milliards FCFA, coût total estimatif du projet, devrait permettre de mener un certain nombre d'activités. Entre autres, avait-il indiqué, la préparation du Plan de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) et leur validation par la BAD. Si sur les ressources disponibles «les chaînes de valeurs sont en voie de structuration», parallèlement à cette activité «se mènent des travaux sur le cadre juridique et réglementaire, d'un côté, et la passation des marchés pour les infrastructures à mettre en place, de l'autre», avait fait remarquer M. Batana, cité par la même source.

Selon les prévisions actualisées, avait-on souligné, la phase de croisière de l'Agropole de Kara devrait être atteinte courant 2022 et la fin des travaux d'installation projetée à fin 2022, début 2023.

Immigration

Ils veulent partir, faute d'opportunités

Malgré le nombre croissant des décès enregistrés lors de l'immigration, beaucoup de jeunes préfèrent s'aventurer en Europe au prix de leur vie.

Etonam Sossou

Rémy est à sa deuxième demande de visa pour l'Europe en moins de six mois. Malgré la difficile obtention, il ne perd pas espoir. Il est prêt à tout pour se rendre à l'extérieur du pays. «Je n'ai aucun intérêt à rester dans mon pays parce que la vie m'a déçu. Titulaire d'un master 2, il m'est difficile de décrocher un emploi. Par contre si je parviens à me rendre hors du pays quelque soit l'emploi que je vais décrocher, je serais rémunéré», explique Rémy Tako. «Tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils aboutissent», poursuit-il. Ce dernier ne compte pas désister, car selon lui, il existe d'autres possibilités de voyager, bien qu'elles soient dangereuses. En effet, il ne se passe plus des

jours sans qu'on n'entende parler d'immigration. Des mouvements migratoires qui jadis ne concernaient que certains pays d'Afrique frappent de plus en plus aux portes du Togo. L'objectif pour ces jeunes est d'aller dans les pays occidentaux qui, pour eux un le lieu où coulent le lait et le miel : «Quoi qu'on dise je ne saurai enlever de mon esprit que l'Europe reste pour moi un continent où l'on peut être épanouit sur tous les plans, donc je ferai tout pour m'y rendre, même s'il ne me reste qu'une dent à la bouche», raconte avec assurance Dorothée. Le système des visas pour accéder aux pays européens, la difficulté pour les obtenir, et la création de l'espace Schengen, ont contribué au développement de filières migratoires clandestines. Elles sont désormais, pour les jeunes obsédés de l'immi-

gration, la seule possibilité de réaliser leur projet.

Les raisons de leur départ «J'ai du remord, lorsque je suis incapable de subvenir aux besoins de mes pauvres parents qui m'ont envoyé à l'école. Ici pour avoir un travail avec un salaire consistant, il faut appartenir à une loge. C'est une grande honte, c'est la raison pour laquelle je dois à tout prix partir d'ici et je crois que je vais réussir là où mon destin m'appelle.» Ces propos sont de Junior Fogan, ingénieur en télécommunication. Ces dernières années, les jeunes obsédés par le désir de se rendre en Europe, préfèrent braver tous les obstacles à bord d'un bateau. D'après les informations recueillies, le chômage et la pauvreté constituent l'un des facteurs favorisant l'immigration : «J'ai

un seul objectif dans ma vie : réussir», révèle Ernest. Les jeunes risquent tout pour ce voyage, et ils savent que leur futur ne sera pas aisé. Certains y laissent leur vie. Atteindre la destination n'est pas chose facile. Mais les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pays poussent des milliers de jeunes à préférer

l'exode, même clandestin.

Face à cette situation, il est important de savoir les raisons des motivations de ces jeunes à vouloir quitter leur pays. «Ce n'est pas de gaité de cœur que les jeunes vont à l'étranger, c'est tout simplement les conditions de vie qui ne sont pas encourageantes», désole

Hermann. Il est impératif de mettre sur pied un développement qui fera changer les mentalités et stopper également ce phénomène qui tue à petit feu. «Si on créait assez d'emploi, on n'aurait pas besoin d'envier l'Europe et chercher à si rendre au prix de notre vie», raconte Pierre.

Marché de l'immobilier

Un secteur très désorganisé

La flambée du prix des matériaux de construction et la hausse du pouvoir d'achat ont contraint les propriétaires à augmenter le prix des loyers. Cependant la population des villes ne cesse d'augmenter et l'exode rural a repris ces dernières années. Les difficultés de logement se sont donc fortement accrues, en dépit d'un fort investissement dans l'immobilier.

Ainsi les informations sur les maisons à louer circulent de bouche à oreille, dans un secret total. Les propriétaires des maisons à louer se gardent bien de mettre des pancartes en vue pour les signaler. «Ce serait un joli cadeau fait aux voleurs. Dès qu'ils savent qu'une maison est inoccupée, ils la pillent jusqu'aux installations sanitaires et vont vendre leur butin à la casse (marché aux pucés). C'est aussi pour éviter que les démarcheurs se sucent sur votre dos», explique un bailleur.

Le jeu trouble des agents immobiliers

«Remettez-moi mon argent sinon je vais devoir vous traîner à la police. Voilà plus de deux mois que vous me racontez des histoires au sujet de vos maisons à louer. Je ne suis même pas sûre qu'elles existent », vocifère une dame. L'agent immobilier ne semble guère impressionné par ces menaces. Il esquisse un sourire et lance serein : «Je vous ai déjà proposé plusieurs maisons ; ce n'est pas ma faute si leurs propriétaires sont absents ou si elles ne vous plaisent pas ». A l'entrée de son domicile de nombreuses pancartes présentent des maisons et des terrains à louer ou à vendre, décrits dans le détail.

Comme cette femme, de nombreuses personnes ont aujourd'hui recours à ces «agents immobiliers» peu scrupuleux dont le nombre ne cesse de croître. Car la crise du logement, qui sévit dans la capitale togolaise, oblige celui qui cherche à se loger à un véritable parcours du combattant.

Pour être «agents immobiliers », il suffit de s'installer à un carrefour ou dans une rue fréquentée avec une pancarte proposant

des affaires et de prévoir un coin à l'ombre pour recevoir les clients. «C'est comme ça qu'on se débrouille aussi pour gagner notre pain. Autrement, il ne nous reste qu'à voler pour survivre », avoue en souriant l'un de ces démarcheurs à un client qui a fini par découvrir la supercherie. Ils sont généralement bien renseignés sur les transactions immobilières de leur quartier. «J'en ai vu plusieurs d'entre eux amener leurs clients pour visiter du dehors l'une de mes maisons qu'un locataire venait de libérer. L'un d'eux m'a même proposé de ne pas la louer vite parce qu'elle allait lui permettre d'ouvrir quelques dossiers ». Ouvrir le «dossier» consiste à faire payer 2000 à 5000 F cfa celui qui cherche un logement pour avoir le droit de visiter la maison de son choix. Une fois l'argent encaissé, on vous fait lire un contrat qui stipule que, si un bail est signé, vous devrez verser 10 % du montant du loyer trimestriel, semestriel ou annuel au titre de commission au démarcheur. Ensuite, il vous faut payer les frais de déplacement pour la visite du logement sollicité.

Très souvent, il s'agit d'une maison inoccupée ou abandonnée dont on vous assure que le propriétaire, en voyage, revient bientôt. A force de rendez-vous manqués, vous finissez par vous lasser. Si vous décidez de laisser tomber, vous perdez bien sûr l'argent du «dossier». Si vous êtes endurant, vous avez une chance de trouver une maison disponible, au bout de quelques semaines, voire quelques mois....

Mais à quel prix ? De plus en plus sollicités, les propriétaires des maisons à louer se livrent à la su-

renchère et ne cèdent qu'aux plus offrants. Ainsi, une maison de deux chambres-salon qui coûtait entre 20 000 et 30 000 F CFA auparavant vaut actuellement 50 000 ou 60 000 F CFA. Pour quatre chambres, le prix est en moyenne de 100 000 F CFA, l'équivalent du salaire mensuel d'un enseignant de catégorie A1 dans la fonction publique.

La construction de l'Université Catholique à Sanguéra il y a quelques années par exemple, a fait miroiter la perspective d'une affluence de jeunes étudiants surtout des étrangers dans ce canton. Du coup, les propriétaires des immeubles ont réaménagé leurs locaux et révisé les prix à la hausse. Ces derniers temps, ceux-ci exigent, en outre, entre 6 et 12 mois de loyer d'avance dès qu'il s'agit d'une maison correcte située dans un coin accessible et salubre.

Rares sont les cas où l'accord entre bailleur et locataire se solde par un contrat en bonne et due forme. Tout au plus un formulaire signé et légalisé dans certains cas. Mais pas question d'enregistrer officiellement le bail, ceci afin d'échapper aux impôts. Par conséquent, impossible de saisir officiellement un huissier en cas de litige. Le locataire est à la merci de son bailleur qui peut l'expulser à tout moment.

Les arnaques sont nombreuses mais les escroqueries des faux agents immobiliers commencent à être connues. Déjà leurs offres alléchantes sur des pancartes de fortune ne suscitent plus qu'un sourire moqueur, voire l'indifférence totale des personnes avisées.

Education

Pourquoi les élèves s'intéressent peu à la lecture?

Etonam Sossou

Les élèves et étudiants ne savent plus ni écrire, ni parler correctement le français, pourtant langue officielle du Togo. Professeurs moins exigeants et parfois moins compétents, contraintes quotidiennes prioritaires, manque de livres, usage du texto, attirance pour l'anglais ou les autres langues... Tout concourt à les désintéresser de cette langue.

«C'est curieux... Je pensais qu'il y aurait tant de monde qu'on n'aurait même pas la place de poser le pied. Visiblement la lecture n'intéresse plus beaucoup de gens au Togo», lance un professeur de français venu assister à un festival des livres organisé à Lomé, sur le campus universitaire. Un exemple révélateur de la régression de l'intérêt pour la langue française, surtout chez les jeunes, élèves et étudiants. Depuis plus de dix ans, les intellectuels dénoncent ce problème et constate que les jeunes ne parlent ni n'écrivent en bon français comme auparavant. Les professeurs d'université déplorent ce faible niveau des étudiants. «Ils sont vraiment nuls en français, pour la plupart ils s'expriment difficilement

et l'écrit est lamentable », se plaint un assistant à l'Université de Lomé. Pourtant, le français est la langue officielle, utilisée dans l'administration depuis l'époque coloniale.

Pour de nombreux togolais, les jeunes sont, en fait, les victimes d'un mauvais système éducatif et de la situation que traverse le pays ces dernières décennies. «Que voulez-vous avoir des étudiants ? C'est l'école primaire et secondaire qui est la base de l'éducation. Or, depuis environ 20 ans, les enseignants sont peu motivés. Certains sont pris en charge par les parents qui paient la prime. Les écoles n'ont plus de bibliothèques et les activités culturelles et littéraires n'existent plus comme auparavant. C'est clair que le niveau baisse », explique Jeff Sodji, un acteur de développement. «Moi j'ai fait le littéraire en 1975 ; à notre époque nous avions un laboratoire pour apprendre le français, se rappelle Joseph Awoutey, la soixantaine, professeur de français. Actuellement, mon fils fait les mêmes études dans cette même école, mais la salle n'existe plus. Comment sera-t-il aussi bon en français que moi ? Si on veut sauver la nouvelle génération, il faut tout revoir »

D'autres causes

La lecture est aussi un des outils indispensables à l'apprentissage de la langue. Fort malheureusement, les jeunes en ont perdu le goût et les livres sont devenus rares. Et les professeurs de français ne sont plus aussi exigeants. «A l'époque, on obligeait les élèves à lire un roman qui était ensuite présenté en classe. Maintenant, on ne le fait plus. Tout simplement parce qu'il manque énormément de soutien financier et les élèves cherchent de quoi se payer les études ou se nourrir. Alors si vous obligez un élève qui n'a pas à manger à lire un roman, il va s'en foutre », explique Martin, étudiant à l'Université de Lomé et déjà professeur dans une école privée.

Les distractions qui attirent les jeunes aggravent la situation s'inquiètent les professeurs de français. En effet, ce sont les musiques et les films en éwé, qui viennent d'Aflao, qui sont leur préférence, car ils parlent de réalités qui leur sont proches. S'y ajoute enfin l'utilisation du texto qui achève de faire perdre aux jeunes le peu d'orthographe qu'ils ont appris. A force d'écrire en phonétique, ils ne savent plus rédiger.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1498 DE LOTO BENZ DU 02 - 10 - 2019

Ce mercredi 09 Octobre 2019, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N°1499.

Lors du précédent tirage de **LOTO BENZ**, la LONATO a enregistré de nombreux gagnants des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à **1.000.000F CFA**, sur toute l'étendue du territoire national.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros. BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1499 de LOTO BENZ du 09 Octobre 2019

Numéro de base

16

48

76

69

80



CHANGEMENT SUR LES CODES DE CONSULTATION DE SOLDES 444 ET 919

Les modifications notables dans les menus 444 et 919 suite aux travaux de rénovation sont les suivantes :

1. Changements dans l'affichage du menu *444# pour la consultation des soldes

La consultation du solde par *444# affiche dorénavant au client le solde du compte principal et ensuite les codes pour consulter les soldes des sous comptes Bonus, forfaits data et forfaits packagés comme dans l'exemple suivant : **SUR VOTRE COMPTE PRINCIPAL, VOTRE CREDIT EST XXXX FRANCS VALABLE JUSQU'AU JJ/MM/AAAA. TAPEZ *919*8# POUR CONSULTER LES SOLDES BONUS ET FORFAITS.**

2. Changements dans l'affichage du menu 919 pour la consultation des soldes

Avec la nouvelle plateforme, le *919*8# permet d'afficher les soldes des **sous comptes bonus, forfaits data et forfaits packagés** comme sur l'écran ci-dessous :

1. Sous-compte Bonus
2. Forfait data
3. Forfait package

ANNULER
ENVOYER

Les codes ci-après permettent de consulter les sous comptes :

- *919*8*1# pour consulter les soldes des **bonus**;
- *919*8*2# pour consulter les soldes des **forfaits data**;
- *919*8*3# pour consulter les soldes des **forfaits packagés**.

3. Changements dans le cumul des durées de validités et les contenus des forfaits

- Si vous achetez le même forfait 2 fois, il y a cumul du volume et la durée de validité.
- Par contre si vous achetez 2 forfaits différents, ils vont chacun dans leur solde.
- A l'usage, c'est le forfait qui a la plus courte durée de validité qui est débité en priorité.

Illustration :

- Si j'achète 2 fois le forfait 200F 1jour, sur mon sous compte data 200F 1jour j'aurai 100 Mo (50Mo + 50Mo) valables 2 jours
- Si j'achète un forfait 200F 1jour et un forfait 600F 3jours, j'aurai sur mon sous compte data
 - o - un bundle 200F 1jour : 50 Mo valable 1 jour
 - o - et un bundle 600F 3jours : 250 Mo valable 3 jours

A l'usage, le forfait 50 Mo sera débité jusqu'à épuisement avant de passer au forfait 250 Mo.



LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel_tg [instagram/Togocellulaire](https://www.instagram.com/Togocellulaire) www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015; ISO 14001 : 2015 et ISO 27001 : 2013